



Cantons partenaires :



POLLUTION À L'OZONE

O₃

Fin de l'épisode
mercredi 3 juillet 2019

Les concentrations d'ozone mesurées par les stations de surveillance de la qualité de l'air se trouvaient hier à nouveau en-dessous de la valeur seuil d'information de 180 µg/m³. L'épisode de pollution élevée à l'ozone est terminé et la procédure d'information suspendue.

NIVEAU DE POLLUTION

MESURÉ LE 2 JUILLET 2015 à 17h

Lieu	Concentration (valeur horaire max.)
Massongex	129 µg/m ³
Les Giettes	131 µg/m ³
Saxon	106 µg/m ³
Sion	129 µg/m ³
Brigerbad	122 µg/m ³
Eggerberg	117 µg/m ³
Autres cantons	
Thônex (GE)	129 µg/m ³
Aigle (VD)	123 µg/m ³
Nyon (VD)	143 µg/m ³

Valeur limite O_{Pair} : 120 µg/m³
Seuil d'information : 180 µg/m³

ÉVOLUTION

Pour la journée de mercredi 3 juillet, les niveaux maximaux d'ozone devraient se situer jusqu'en fin d'après-midi aux alentours de la valeur limite de 120 µg/m³. Ils s'y maintiendront jusqu'en fin de semaine, mais ne devraient pas atteindre le seuil d'information, du moins pas en Valais.

POUR LES JOURS À VENIR

Pour la suite de la semaine, des conditions anticycloniques persistent, mais les températures et l'ensoleillement seront moindres que la semaine passée. Les prévisions jusqu'à dimanche 7 juillet annoncent cependant des conditions parfois favorables à la formation d'ozone. Les pointes de concentrations mesurées se trouveront probablement aux environs de la plage de 120 à 160 µg/m³.

POLLUTION À L'OZONE À LA BAISSÉ

SE PROTÉGER

La pollution à l'ozone a des conséquences sur la santé. Elle entraîne notamment une diminution de la capacité respiratoire et peut provoquer des irritations des yeux, du nez et de la gorge.

Conseils à la population

Tant que les concentrations d'ozone ne respectent pas la valeur limite horaire maximale de 120 µg/m³, les conseils de prévention publiés le 27 juin 2019 lors de l'annonce de pollution élevée à l'ozone restent pertinents pour les personnes les plus sensibles. Ces conseils se trouvent sur le site Internet de l'Etat du Valais. Les valeurs horaires de concentrations d'ozone pour le Valais sont aussi communiquées en ligne sous www.vs.ch/air. De plus, les valeurs maximales atteintes jusqu'au milieu de l'après-midi sont publiées le lendemain dans les principaux journaux valaisans.

LIMITER LA FORMATION D'OZONE

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à réduire la pollution à l'ozone.

Lors de déplacements : utiliser les transports publics. Pratiquer le co-voiturage. Privilégier la mobilité douce pour les trajets courts (marche, vélo, etc.). Conduire selon la méthode Eco-Drive®.

A la maison et au jardin : utiliser des produits (peintures, vernis, laques, diluants, colles) évitant les solvants organiques. Utiliser de l'essence alkylée (sans benzène) pour les moteurs deux et quatre temps (tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses, etc.). Privilégier les produits locaux.

EN SAVOIR PLUS

- Application mobile **airCHECK** (www.vs.ch/web/sen/qualite-air)
- **Service cantonal de l'environnement**,
T: 027 606 31 50. E-mail: ozone@admin.vs.ch
- www.vs.ch/air: site sur la qualité de l'air en Valais.
- www.ozone-info.ch: site d'information sur l'ozone.



FIN DE PROMOTION

L'action pour les bons de transports publics, lancée le vendredi 28 juin 2019 et octroyant un rabais de Fr. 20.- à l'achat d'un abonnement 1/2-tarif Découverte valable 2 mois, est valable jusqu'au mercredi 3 juillet 2019. Un bilan sera publié dans le rapport annuel sur la protection de l'air.